



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 15367

Texte de la question

M. Christian Vanneste alerte Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la dernière étude du centre d'analyse stratégique. Selon celle-ci, plus d'un million de personnes seraient en situation de difficulté structurelle sur le marché du travail, constituant le noyau dur du chômage. Dans une définition large, la population en difficulté atteindrait 12 %. Il aimerait savoir ce qu'en pense le Gouvernement et ce qu'elle compte faire devant cette urgence.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est attentif à la situation des personnes en difficulté structurelle sur le marché du travail et prend des mesures diversifiées et adaptées aux situations. En premier lieu, le fonds d'investissement social annoncé par le Président de la République le 3 mars 2009, qui sera doté de 2,5 à 3 milliards d'euros, aura, entre autre objectif, de combler les déficits de formation les plus importants, notamment concernant l'acquisition des savoirs et savoir-faire transversaux. Ainsi, les actifs les plus exposés aux risques générés par la crise (salariés peu qualifiés, salariés en CDD ou intérim, employés dans les TPE/PME accédant peu à la formation professionnelle continue) en bénéficieront prioritairement. Une mobilisation accrue interviendra dans le domaine des contrats aidés, l'objectif étant de 32 000 contrats de ce type par mois au cours du premier semestre 2009, et 330 000 contrats pour l'année 2009. Ces contrats devront intégrer de la formation pour permettre à leurs bénéficiaires de viser l'emploi durable. De même, le dispositif « zéro charge » proposé aux entreprises de moins de 10 salariés a pour objectif d'encourager l'embauche dans les plus petites structures. Enfin, un effort important sera consenti vis-à-vis des jeunes. Les contrats de professionnalisation feront ainsi l'objet d'incitation financière à l'égard des entreprises, l'objectif étant de 700 000 contrats à la mi-2010. En outre les contrats d'insertion dans la vie sociale et les contrats d'autonomie continueront d'être proposés aux jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15367

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 672

Réponse publiée le : 21 avril 2009, page 3820